



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

REPORT DU REGISTRE PRÉVU

RÈGLEMENT 259-2020 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 7 985 000 \$ POUR DES TRAVAUX AU PARC ANDRÉ-COURCELLES ET UN RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES MOISSONS

Avis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Ville de L'Assomption concernant la tenue d'une procédure d'enregistrement conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

- CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT que le 15 mars 2020, des mesures ont été imposées dans l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;
- CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de L'Assomption de prendre les mesures afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus au sein de son personnel et de la population;
- CONSIDÉRANT la décision de la Ville de L'Assomption de restreindre, à compter du 17 mars, l'accès à l'ensemble de ses bâtiments municipaux, dont le comptoir du bureau du citoyen situé au 2 étage du 781, rang du Bas de L'Assomption Nord, à L'Assomption;
- CONSIDÉRANT la demande de la ministre des affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultation qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19 ;

Prenez avis que la tenue du registre prévu pour les 25 et 26 mars 2020 concernant le règlement d'emprunt 259-2020 décrétant un emprunt et une dépense de 7 985 000 \$ pour des travaux au parc André-Courcelles et un réaménagement du parc des Moissons est reportée à une date ultérieure.

Conformément à la loi, une nouvelle convocation au registre sera publiée en temps opportun.

Donné à L'Assomption, ce 24^e jour du mois de mars 2020.

Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier